



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 avril 2022 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents : M. ARNAUD Thierry, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme DONDEY Patricia, M. GANDON Christian, M. GIAUFRET Hervé, Mme MAYRAS Françoise, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

Procuration(s) : Mme NURY Mélissa donne pouvoir à Mme MAYRAS Françoise, Mme CHARROUD Annie donne pouvoir à M. ARNAUD Thierry, Mme OLLIER Anne donne pouvoir à M. BOYER Joël, M. MAURIN Thierry donne pouvoir à Mme TROUILLAT Geneviève

Absent(s) :

Excusé(s) : M. AVIAS Cyrille, Mme BANNIER Marie-Claude, Mme CHARROUD Annie, Mme DALLARD Nathalie, Mme GONNET Léa, M. MAURIN Thierry, Mme NURY Mélissa, Mme OLLIER Anne

Ouverture de séance.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, Mme DONDEY Patricia est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dossiers soumis à délibération

M. SOUTEYRAND Marc

D_2022_04. Inscription des coupes de bois proposées par l'ONF 2022

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame Davezies de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_05. Service commun application du droit des sols (ADS) - convention avec la CCBA

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer la convention ADS à intervenir telle qu'annexée à la présente délibération avec la CCBA pour continuer d'adhérer au service ADS de la CCBA.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Participation aux frais de repas au collège Roqua pour les élèves participant aux journées d'échanges avec les élèves du collège

Monsieur le Maire rappelle la convention tripartite signée avec le département, le collège Roqua et la mairie en 2022 relatif à la journée d'immersion des élèves de CM2, qui stipulent que les élèves, dans le cadre des liaisons préalables à leur intégration au collège, peuvent accéder au service de demi-pension. Cette convention court jusqu'au 31/08/2023.

Cependant, il informe que la facturation des repas est effectuée à la commune du lieu de résidence de l'élève par convention, et que celui-ci passe de 4,30 € à 4,40 €.

D_2022_06. Protocoles de veille et d'action foncières agricoles entre intercommunalité et communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Approuver les protocoles fonciers annexés à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_07. Régularisation foncière quartier Bréchnac - rectification de la délibération N°55-2017

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la vente de la parcelle AN 208 d'une surface de 26 m² au prix de 10 € le mètre carré,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié et tout acte se rapportant à cette délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_08. Vente terrain quartier le Poisson - Complétude de la délibération n°42-2021

Monsieur GIAUFRET ne prend pas part à la délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** de l'avis émis par le directeur départemental des finances publiques représenté par le service des domaines conformément aux articles L2241-1 et R3221-6 du Code Générale des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE** la vente des parcelles telles que présentées sur le plan de division : 76 m² issue de la parcelle AI 93 et 162 m² issus de la parcelle AI 137 soit une superficie de 238 m² au prix de 2,48 € le m² soit un montant total de 590,24 €,
- **INDIQUE** que cette cession se fera par acte notarié et que les frais seront à la charge de l'acheteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. GIAUFRET Hervé

D_2022_09. Régie des transports - Compte administratif 2021

Le Maire quitte la séance et confie le point à Monsieur François SOULAVIE, 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Marc SOUTEYRAND, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 644,66
Opérations de l'exercice	4 972,86	13 747,51
Total	4 972,86	19 392,17
Résultat de clôture		14 419,31
Restes à réaliser		
Résultat définitif		14 419,31

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **VOTE** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. SOUTEYRAND Marc

D_2022_010. Régie des transports - Compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_011. Régie des transports - Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de : 14 419,31€**
Affecte le résultat de fonctionnement en report à nouveau.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_012. Régie des transports - Vote du Budget 2022

Le Budget primitif de la régie de transport de l'exercice 2022 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 20 419,31 € et se décompose comme suit :

Conseil Municipal, d'adopte le budget primitif de la régie de transport tel que présenté ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_013. Commune - Compte administratif 2021

Le Maire quitte la séance et confie le point à Monsieur François SOULAVIE, 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Marc SOUTEYRAND, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement			Fonctionnement		
Dépenses	Prévu :	842 398,00	Dépenses	Prévu :	1 381 440,80
	Réalisé :	624 097,73		Réalisé :	1 113 136,49
Reste à réaliser :	160 254,80		Reste à réaliser :	0,00	
Recettes	Prévu :	842 398,00	Recettes	Prévu :	1 381 440,80
	Réalisé :	647 667,62		Réalisé :	1 442 213,60
Reste à réaliser	49 489,72		Reste à réaliser :	0	

Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	23 569,89
Fonctionnement :	329 077,11
Résultat global :	352 647,00

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **VOTE** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. SOUTEYRAND Marc

D_2022_014. Commune - Compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_015. Commune - Affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 329 077,11 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 200 000 € en investissement et 129 077,11 € en report à nouveau.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_016. Commune - Vote du Budget 2022

Le Budget primitif de l'exercice 2022 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 2 705 908,72 € (investissement : 1 320 006,61 et fonctionnement 1 385 902,11 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le budget primitif 2022

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_017. Commune - Vote des taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Fixe les taux d'imposition de la commune pour 2022 à :

- 30,48 % pour le foncier bâti
- 69,69 % pour le foncier non bâti

VOTE : Adoptée à l'unanimité

D_2022_018. Demande de subvention à la CCBA au titre du fond d'aide à l'investissement

Le Maire explique que la commune a pour projet la réfection de la calade et du chemin du grand village.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **APPROUVE** les travaux et le plan de financement des investissements,
- **SOLLICITE** l'aide de la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** le Maire à lancer les travaux si les subventions sont accordées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

François SOULAVIE informe que les pièces manquantes pour le permis des commerces ont été déposées ce jour.

Marc SOUTEYRAND informe qu'il a visité le bâtiment du Home Vivarois et la maison « Arlaud » avec le service des domaines afin de réaliser une estimation de ces deux bâtiments.

Patricia DONDEY, demande si un dossier de demande a été déposé pour le mur qui a été monté en bordure de la route départementale vers l'impasse Robinson car l'emplacement est dangereux. Monsieur le Maire informe que le propriétaire doit régulariser la situation. D'autre part le service des routes est informé.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h00.

Fait à UCEL

Le secrétaire de séance, Mme DONDEY Patricia

